

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 6

Rubrik: Dans les fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

permettre de procéder à des échanges avec les autres pays et de rétablir par suite leur situation financière;

2. de mettre fin à l'impérialisme économique dont les effets se manifestent dans la crise présente et aux dangers qu'il présente pour la paix;

3. d'amener les différentes nations à rechercher, chez elles, une organisation de la production qui permette à la fois d'harmoniser celle-ci avec les besoins et de développer la mise en valeur des richesses naturelles et leur utilisation maximum qui ne saurait être atteinte qu'en mettant tous les peuples à même d'employer leur force-travail.

Le désarmement.

Le mouvement ouvrier international considère que ces mesures sont essentielles pour combattre la crise présente et que leur réalisation ne peut plus être retardée.

La conférence exprime d'autre part la conviction unanime des organisations ouvrières que le désarmement est une condition nécessaire au relèvement économique de l'Europe. Il est lamentable de penser qu'après une guerre affreusement meurtrière et malgré le désarmement de l'Allemagne, les effectifs des armées permanentes en Europe s'élèvent aujourd'hui à 4,700,000 hommes contre 3,700,000 avant le conflit mondial. Ces fardeaux militaires, qui pèsent sur la vie des peuples, constituent des charges lourdes et improductives et entravent la reconstruction des ruines que la guerre a laissées après elle. Si la réduction des armements fait l'objet des revendications les plus vives des peuples, ce n'est pas seulement en raison de la déperdition des forces et des richesses que les armements comportent, c'est aussi en raison des périls qu'ils font courir à la paix.

La conférence, regrettant que la question du désarmement soit exclue du programme de Gênes, prend acte de la déclaration selon laquelle ce problème est soumis à la commission spéciale constituée par la Société des nations qui en a déjà commencé l'examen; elle demande que les gouvernements prennent l'engagement de faciliter les travaux de cette commission et toutes les mesures à prendre pour les faire aboutir et contribuer ainsi à la réorganisation économique d'une Europe épuisée.

Cette réorganisation ne peut se faire que par la paix; elle vaudra dans la mesure où elle assurera enfin des rapports entre les peuples en unissant ceux-ci pour une même œuvre qui fera disparaître les haines persistantes de la guerre et les nouvelles causes de conflit.

Contre la réaction capitaliste.

La conférence ouvrière de Gênes doit, pour les mêmes raisons, s'élever contre les tentatives faites par le capitalisme pour confisquer à son profit l'œuvre internationale à entreprendre; la main-mise sur les parties appauvries de l'Europe de syndicats, trusts ou consortiums organisés dans les nations riches provoquerait des compétitions économiques nouvelles entre ces nations.

Le mouvement ouvrier ne pourrait accepter des règlements s'effectuant au profit du capitalisme dont les responsabilités dans la crise actuelle sont évidentes. Il ne pourrait non plus admettre que la réorganisation économique projetée soit un prétexte à réduire les avantages conquis par la classe ouvrière et en particulier la journée de huit heures ou la semaine de 48 heures.

Prêts à contribuer à l'œuvre engagée à Gênes, profondément désireux de la voir aboutir, de sauvegarder la paix, de supprimer les détresses qui pèsent sur les différentes nations, de servir les intérêts les plus sûrs de l'humanité, les travailleurs n'admettraient cepen-

dant, à aucun prix, que cet effort s'exerce contre leurs intérêts et compromette leur situation déjà précaire.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette résolution fut remise solennellement à la conférence européenne le 22 avril 1922 par une délégation de la Fédération syndicale internationale composée de nos camarades Jouhaux, d'Aragona, Oudegeest et Mertens.

Nous parlerons dans notre prochain numéro du congrès de Rome.



Dans les fédérations syndicales

Ouvriers du bâtiment. Après sept semaines de grève le conflit des peintres et plâtriers de Thoune a été liquidé. Les patrons avaient exigé une baisse de 15 % sur les salaires à l'heure (28 ct. pour plâtriers, 25 ct. pour peintres et 21 ct. pour manœuvres), en outre une prolongation de la durée du travail quotidien de 8½ heures à 9½ heures. Après sept semaines de grève l'accord ci-dessous fut convenu:

1. Durée de la convention jusqu'au 28 février 1924 et semaine de 47½ heures (8½ heures par jour et samedi après-midi libre).

2. Salaire minimum pour plâtriers fr. 1.90, pour peintres fr. 1.70 et pour manœuvres fr. 1.40.

3. Une baisse de salaire de 10 ct. sur les salaires minima cités aura lieu le 1er mai 1922.

4. Les salaires minima seront réglés une nouvelle fois le 1er mai 1923.

5. Majorations: pour le dîner fr. 2.—, pour la pension et le logis lors de travaux au dehors fr. 5.—.

6. Le travail aux pièces est interdit.

De ce fait la semaine de 48 heures est assurée pour deux ans. Malgré que des concessions ont dû être faites dans la question des salaires, les ouvriers sont cependant préservés de nouvelles réductions pour une durée d'un an.

Relieurs. Le rapport annuel de la Fédération suisse des relieurs vient de paraître. Il contient, outre des rapports des sections, un compte rendu détaillé sur l'activité du comité central. Un chapitre spécial traite la situation économique générale; la crise s'est aussi fortement fait valoir chez les relieurs. Jusqu'ici une baisse des salaires a pu être évitée, car le contrat de tarif n'arrive à échéance qu'en 1923. Les institutions de secours ont dû faire de lourds sacrifices pendant l'année de rapport; la fédération dépensa au total fr. 87,514.— pour des buts de secours, c'est-à-dire 55 fr. par membre.

L'effectif des membres a diminué de 1771 à 1407; ce phénomène résulte principalement de la réduction du personnel dans presque tous les établissements. De ces 1407 membres, 844 sont des ouvriers et 563 des ouvrières.

Les recettes de la caisse centrale ont été de fr. 30,362.—, les dépenses de fr. 36,973.—. La caisse de chômage enregistré comme recettes fr. 49,333.— (inclusivement une avance de 13,000 francs du fonds de réserve), et en dépenses fr. 49,258.—. La fortune fédérative comportait fr. 140,703 fin décembre 1921.

Ouvriers du vêtement. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la grève des tailleurs dans les villes de Berne, Neuchâtel et Winterthour a été interrompue après une durée de 14 jours, les patrons s'étant déclarés prêts à discuter immédiatement un tarif. Ces négociations eurent lieu les 18 et 19 avril à Berne et les 21 et 22 avril à Zurich. Après des délibérations très animées, on s'entendit finalement sur une convention ayant la teneur suivante: Une baisse de salaire de 10 % en moyenne sur le calcul du salaire à l'heure est prévue. Les salaires

actuels à l'heure restent sans changement. On ne devra pas procéder à une nouvelle réduction des salaires avant le 1er janvier 1923, et seulement si entre-temps on constate une baisse considérable des nombres indices. A l'échéance de cette convention les parties contractantes s'engagent à entrer en pourparlers au sujet de la question des salaires, et le résultat de ces délibérations devra être soumis à l'acceptation ou au refus des organisations entrant en considération.

Les sections de la Fédération des ouvriers du vêtement ont d'abord repoussé cette convention à une faible majorité. Cependant, vu la situation actuelle, une grève fut refusée de même à une petite majorité. Les patrons ayant adopté l'entente, elle entre désormais en vigueur.

Cheminots. Une conférence eut lieu le 10 mai au Palais fédéral pour discuter le projet du Département des finances pour les allocations de renchérissement du deuxième semestre 1922.

M. le conseiller fédéral Musy motiva le projet dans un long exposé. Le renchérissement a fortement diminué, les allocations de base doivent être conformées à la situation réelle. Il expliqua ensuite le mode de calcul élaboré par le Département des finances. Les représentants du personnel déclarèrent que l'on avait dans la commission des salaires de l'Union fédérative l'impression que ce projet était définitif et que l'on n'entendait le personnel que pour la forme. La commission des salaires est d'avis que le projet est indiscutable et inacceptable pour les catégories inférieures, à cet égard l'opinion est unanime dans toutes les sphères du personnel. Les représentants du personnel ne trouvent pas d'expression assez énergique pour caractériser le projet du département. Une discussion de cette élaboration est exclue. Bien que M. Musy ait déclaré à plusieurs reprises déjà que les salaires d'avant-guerre étaient insuffisants, on les prend aujourd'hui comme base pour la fixation des allocations de renchérissement. L'attitude de l'office du personnel doit être vivement critiquée. Les représentants du personnel étaient prêts à négocier avec le département sur une autre base, sinon ils soumettraient un propre projet aux Chambres fédérales. Après cette déclaration la conférence étant demeurée sans résultat, fut close.

Ouvriers sur bois. Le lock-out des ouvriers sur bois continue. De nouvelles négociations eurent lieu le 24 avril, à Berthoud. Les patrons soumièrent de nouveau leur proposition précédente: 10 ct. de baisse de salaire immédiate et 5 ct. de réduction des salaires à partir du 1er juillet. Le résultat de la votation parmi les sections lock-outées donna 6 voix pour et 1451 voix contre l'acceptation de cette proposition.

Entre-temps les patrons ont pris de nouvelles mesures. A Bâle, où le lock-out n'avait pas encore été appliqué, l'affiche suivante fut apposée dans les ateliers: La Fédération des industriels sur bois de Bâle et la section bâloise de la Fédération suisse des patrons menuisiers ont fait appel à l'office de conciliation permanent de l'Etat et ont démontré leur volonté de s'entendre à l'amiable avec les ouvriers. La proposition d'entente ainsi que le verdict arbitral ont été refusés; par conséquent, l'application de la baisse des salaires de 15 ct. par heure, mentionnée ci-dessus, aura lieu comme suit: 10 ct. dès le 26 mai et 5 ct. à partir du 1er juillet.

On verra si les patrons bâlois, qui ont conclu avec leurs ouvriers un tarif local, procéderont au lock-out et aggraveront ainsi le conflit.

Fédération des lithographes. La Fédération suisse des lithographes a tenu sa 33e assemblée des délégués pendant les jours de Pâques, à Bâle. 31 représentants et hôtes étaient présents. Les comptes annuels furent

adoptés à l'unanimité après une courte discussion; le rapport annuel ne donna lieu à aucune observation.

On ouvrit ensuite la discussion sur les propositions présentées. Une proposition de Zurich, demandant une modification des tendances poursuivies par la rédaction du *Senefelder*, donna lieu à des débats assez animés, mais elle fut finalement repoussée. La section de Berne est unanimement confirmée comme section directrice, la section de Hérissau est élue pour la vérification de la gestion et Einsiedeln est désigné comme lieu de la prochaine assemblée des délégués. Une résolution de la section de Zurich au sujet des baisses de salaire est adoptée; elle déclare que les ouvriers sont prêts, dans l'intérêt d'une solution amiable du conflit, à accepter une réduction des salaires dans la mesure de l'entente convenue le 25 mars dans l'imprimerie.

F. O. M. H. Les ouvriers de la maison *Holland & Wollschläger*, à Ostermündigen, sont en grève depuis sept semaines. Le patron, fortement appuyé par la fédération des industriels, cherche par tous les moyens à imposer une baisse des salaires; il croit pouvoir résister plus longtemps que les travailleurs. La grève continue avec vigueur.

La situation est la même pour la maison *Winkler, Fallert & Cie, S. A.* Le conseil d'administration a l'intention de créer une entreprise qui ne s'occuperait que du commerce de marchandises allemandes que l'on pourrait vendre sous le titre suisse qui jouit d'une grande renommée. C'est surtout un sieur Mauerhofer qui joue ici le rôle de l'homme fort. Les ouvriers ont, ici aussi, la ferme volonté de persister dans la lutte jusqu'à ce que l'obstination du conseil d'administration soit brisée.

Ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques. Nous extrayons les chiffres suivants du rapport sur les années 1920 et 1921, une brochure de 64 pages, qui vient de paraître:

L'effectif des membres a diminué pendant la période de rapport de 621, de 2820 à 2199 membres. De nouvelles sections ont été créées à Deisswil avec 30, à Rondchâtel avec 87, à Versoix avec 13 membres; ont été dissoutes: les sections de Kaiseraugst avec 18, de Vevey avec 100, de Marly avec 66 et de Neuchâtel avec 18 membres. De ces 2199 membres de la fédération 707 sont des ouvrières.

Les recettes de la caisse d'exploitation ont comporté en 1921 fr. 32,412.— (1920 fr. 26,014.—), de la caisse de réserve fr. 28,546.— (1920 fr. 31,227.—), de la caisse de maladie fr. 46,529.— (1920 fr. 47,484.—), de la caisse de chômage fr. 46,006 (1920 fr. 24,898.—) et de la caisse d'assurance-accidents fr. 19,245.— (1920 fr. 16,999.—).

Les dépenses ont été de: pour la caisse d'exploitation fr. 45,398.— (1920 fr. 36,850.—), pour la caisse de réserve fr. 3512.— (1920 fr. 10,466.—), pour la caisse de maladie fr. 41,457.— (1920 fr. 47,445.—), pour la caisse de chômage fr. 40,928.— (1920 fr. 12,222.—), et pour la caisse d'assurance-accidents fr. 12,267.— (1920 fr. 11,662.—).

La fortune comportait au 31 décembre 1921 fr. 67,897.—; elle a augmenté de fr. 33,924.— pendant la période de rapport.

Tisserands à points plats. Le rapport annuel de cette fédération contient un bref exposé de la situation économique de ses ouvriers et renseigne sur le travail effectué par le comité central, la commission des salaires, le secrétariat et autres organes fédératifs. Le nombre des membres est resté à peu près stable; l'effectif des membres masculins a quelque peu augmenté, tandis que celui des ouvrières a diminué. La fédération comptait au total 1291 membres au 31 décembre 1921 (686 hommes et 595 femmes).

Ouvriers des téléphones et télégraphes. Le rapport annuel pour l'année 1921 a été publié dans le numéro 17 de l'organe fédératif; nous en extrayons les données suivantes: Le rapport renseigne en détail sur l'activité du comité central et du comité central étendu ainsi que sur le travail effectué par le secrétariat et la rédaction. D'autres chapitres sont voués à l'Union fédérative, à l'Union syndicale, etc. Sur le terrain syndical, la fédération participa à la lutte défensive contre la motion Abt, au mouvement en faveur des allocations de renchérissement du personnel fédéral; elle intervint en outre, presque toujours avec succès, à propos des congédiements. L'effectif des membres a augmenté de 10 collègues, de 1729 à 1739. Environ 200 collègues n'appartiennent pas encore à la fédération.

Les recettes de la caisse centrale s'élevèrent pendant l'année de rapport à fr. 66,567.— (fr. 46,297.— des cotisations des membres). Les dépenses furent de fr. 65,620.— (cotisations fr. 3373.—, loi sur la durée du travail fr. 3668.—, administration inclusivement l'assemblée des délégués, etc., fr. 20,113.—), organe fédératif fr. 19,024.— et caisse de résistance fr. 9173.—. La caisse de décès enregistre fr. 14,383.— en recettes et fr. 7523.— en dépenses. La fortune de la caisse de résistance est de fr. 9173.—.

Fédération des typographes. Le rapport pour l'année 1921 est une brochure de 128 pages. Il contient les rapports de chaque section, des statistiques sur le mouvement des membres, l'effectif des bibliothèques, le nombre des non-syndiqués, en outre un rapport sur l'activité du comité central et les comptes rendus de la centrale typographique, de la Société des conducteurs de machines, de l'Association des typographes à la machine et de la Société des stéréotypeurs, du personnel de la galvanoplastie et des fondeurs de caractères d'imprimerie. Un tableau détaillé renseigne sur les vacances accordées par les différents établissements.

L'effectif des membres s'est accru de 5405 à 5432. La section la plus forte est celle de Zurich avec 916 membres; suivent ensuite Berne avec 790, Bâle avec 575 et Genève avec 404 membres. Les plus petites sections sont celles de Sion et d'Yverdon avec chacune 26 membres.

Les recettes de la caisse centrale se sont élevées à

fr. 602,254.—, dont fr. 414,930.— provenant des cotisations. Les dépenses comportèrent fr. 543,408.— (secours de chômage fr. 407,091.—, secours de repréailles fr. 10,393.—, organes fédératifs fr. 64,776.—, frais d'administration fr. 32,076.—). La fortune de la caisse centrale était à la fin de l'année de fr. 521,456.—. La caisse de maladie enregistre en recettes fr. 772,911.— et en dépenses fr. 608,925.—; sa fortune était au 31 décembre 1921 de fr. 1,503,986.—.



Dans les fédérations patronales

Société suisse des arts et métiers. Rapport pour l'année 1921. Le rapport contient un résumé de l'activité du comité central (assemblée annuelle, assemblées des délégués, activité des groupes professionnels, secrétariat, etc.). Les comptes annuels enregistrent fr. 1,174,882 en recettes; les dépenses s'élèvent à fr. 141,285 (solde actif fr. 1,033,597).

La seconde partie est vouée aux questions d'actualité professionnelles et économiques et mentionne le point de vue connu des petits patrons au sujet de la législation sur les arts et métiers, les tarifs douaniers, les soumissions, la loi fédérale concernant le travail dans les fabriques. On constate ici avec satisfaction que les représentants de la Société des arts et métiers dans la commission des fabriques ont profité de chaque occasion pour recommander la prolongation des heures de travail conformément à l'article 41. L'attitude prise à l'égard d'autres questions économiques, telles que l'assistance-chômage, la baisse des prix et des salaires, les monopoles de la Confédération, etc., est de même brièvement mentionnée.

La troisième partie contient les rapports de chaque section et fédération. Un tableau sur l'effectif des membres des sections locales, des fédérations cantonales et des fédérations professionnelles est annexé au rapport. Selon ce tableau la Société des arts et métiers comptait à la fin de l'année 1921 au total 127,087 membres, un effectif qu'il faut cependant considérer avec prudence, car de nombreux membres ont été comptés deux fois, c'est-à-dire dans les sections locales et dans les fédérations professionnelles.

Situation du chômage à fin avril 1922

Industries	Chômeurs complets			Chômeurs partiels			Secourus		
	Mi-avril 1921	Fin oct 1921	Fin avril 1922	Mi-avril 1921	Fin oct. 1921	Fin avril 1922	Mi-avril 1921	Fin oct. 1921	Fin avril 1922
1. Alimentation et boissons.	1,215	778	3,881	1,759	2,487	5,330	869	369	2,316
2. Vêtement et cuir	974	1,612	1,463	13,284	3,002	387	573	799	866
3. Bâtiment et peinture	4,386	9,190	11,571	95	829	395	1,160	3,160	3,667
4. Bois et verre	1,294	1,983	2,675	685	270	292	593	920	1,358
5. Textile	11,366	6,539	6,216	37,545	21,089	11,808	8,048	4,512	4,296
6. Arts graphiques et papier	510	1,125	965	1,778	957	1,037	290	415	550
7. Métallurgie, électricité	5,860	9,148	11,162	16,161	18,079	12,480	3,251	5,241	6,523
8. Horlogerie, bijouterie	9,479	20,525	15,860	19,336	10,400	5,093	6,958	13,802	11,595
9. Commerce	1,824	2,656	3,476	—	—	—	653	1,257	1,854
10. Hôtels, cafés, pensions	657	269	951	—	—	—	129	—	59
11. Autres professions	2,979	5,454	7,340	3,991	2,467	1,903	847	1,436	2,032
12. Personnel sans connaiss. profess.	7,787	14,959	16,308	—	255	524	2,748	7,161	5,897
Total pour la Suisse	48,331	74,238	81,868	94,634	59,835	39,249	26,119	39,072	41,013